

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CAPTURE ET LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE SELON LA PROCEDURE SIMPLIFIEE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE DELEGANTE

Commune de Loudun
1 rue Gambetta
CS60065
86206 LOUDUN Cedex
Tél – 05.49.98.15.38.
Fax – 05.49.98.12.88.
Mail : mairie@ville-loudun.fr
Personne à contacter : Céline POIRIER ou Frédéric GABORIAU

2. OBJET et PROCEDURE DE LA CONSULTATION

Délégation de service public, passée selon la procédure simplifiée en application de l'article L.1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la capture et la gestion de la fourrière animalière

3. NATURE DES PRESTATIONS

A la demande de l'autorité délégante, Le délégataire devra notamment assurer les prestations suivantes sur l'ensemble du territoire de la commune de LOUDUN : :

- ✓ La capture des animaux errants, dangereux (chiens, chats et autres animaux selon la législation en vigueur) blessés ou non ;
- ✓ La gestion de la fourrière animale dans le cadre des prescriptions prévues par la législation en vigueur ;

4. EXECUTION ET GESTION

4.1. Lieu d'exécution des prestations

Commune de Loudun – 86200

4.2. Mode de gestion actuel du service

Régie municipale

5. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

5.1. Durée indicative du contrat :

Le service sera concédé pour une durée de 03 ans, à compter de la signature de la convention.

5.2. Modalités de rémunération :

Le délégataire sera rémunéré par la perception auprès des propriétaires ou des gardiens d'animaux, de tous les frais afférents à la mise en fourrière et par une participation forfaitaire annuelle de la Ville de Loudun. La collectivité se réserve la faculté de recouvrer les frais de capture ainsi que les frais engagés pour les soins vétérinaires prodigués auprès des propriétaires des animaux.

6. JUSTIFICATIFS A PRODUIRE A L'APPUI DE LA CANDIDATURE

Les candidats produiront dans ce dossier "candidature" tous les documents permettant d'apprécier leur candidature au regard des critères prévus à l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le dossier de candidature devra au minimum comprendre, pour chaque candidat, quelle que soit sa forme juridique, les justificatifs et attestations mentionnés dans le cahier des charges :

7. CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA DELEGATION

Les critères d'attribution des offres sont :

- Le coût du service : 50 %
- Moyens mis en œuvre pour l'exécution de la prestation : 25 %
- Proximité de la fourrière animale (restitution des animaux aux propriétaires) : 25 %

8. PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidatures et les offres devront être formulées en langue française et en euros.

Les dossiers seront remis sous double enveloppe :

- ✓ L'enveloppe extérieure portant la mention « **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CAPTURE DES ANIMAUX ET LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE** ».
- ✓ L'enveloppe intérieure portant la mention « NOM DU CANDIDAT – CONSULTATION POUR DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CAPTURE DES ANIMAUX ET LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE

Les soumissions par télécopie et voie électronique ne sont pas admises.

9. ADRESSE DE REMISE DES PLIS

Les candidatures devront être adressées par voie postale, sous pli recommandé avec accusé de réception, ou déposées contre récépissé à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
1 rue Gambetta
CS 60065
86206 LOUDUN Cedex

10. DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et offres devront être adressées **avant le 19 Juillet 2017 à 12 H**. Les candidats devront s'assurer du respect de la date limite de remise des candidatures, quel que soit le mode d'acheminement de leur candidature.

11. DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION.

Le mercredi 14 juin 2017